

# BLINDAGE ET SÉCURITÉ DES TRANCHÉES

**1 jour (7 heures)**

**PUBLIC :**

Tout agent réalisant des interventions en tranchées.

**PRÉREQUIS :**

Parler, lire et écrire le français.

**PARTICIPANTS :**

Minimum 4 candidats.  
Maximum 10 candidats.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

Validation des compétences lors des épreuves d'évaluation en fin de formation (Test QCM).

**RECYCLAGE :**

Recommandé tous les 3 ans.

**HORAIRE :**

8h00-12h00 puis 13h00-16h00.

**INSCRIPTIONS, DATES ET LIEUX :**

Nous contacter au 0594.31.36.70 ou par email : [secretariat@formationdom.fr](mailto:secretariat@formationdom.fr).  
Les inscriptions devront être réalisées 7 jours avant le début de la formation.

**VALIDATION :**

Délivrance d'une attestation de suivi de formation.

**ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :**

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

**OBJECTIFS :**

- Être capable d'assurer une protection individuelle et collective maximale pour tout travail réalisé en tranchée,
- Être capable d'organiser la mise en oeuvre des différents types de blindage,
- Être capable de maîtriser la gestion des risques liées à l'activité.

## CONTENU

- Sécurité des personnes,
- Sécurité géotechnique.

• **Blindage :**

- Exigence du code du travail,
- Exigence selon la nature de terrain,
- Exigence selon les contraintes du site.

• **Les différents types de blindage :**

- Caisson, simple glissière,
- Double glissière, blindage avec traîneau mobile,
- Cas particulier des fosses sans butonage intermédiaire,
- Blindage spécial pour ouvrage de visite.

• **Tranchées étroites exécutées mécaniquement :**

- Utilisation des blindages préfabriqués,
- Matériels accessoires de montages,
- Dispositifs mobiles de protection,
- Les protections du personnel,
- Les dispositifs mobiles.

• **Etude préalable à la mise en oeuvre :**

- Importance de la préparation de chantier,
- Nature du sol (sondages, études géotechniques),
- Emplacement des réseaux existants (sondages, DICT),
- Etablir un plan d'installation et de circulation, voire de phasage des travaux,
- Arrêter le type de blindage en fonction des travaux à réaliser et de l'environnement.

• **Les consignes permanentes :**

- Les E.P.I.,
- Les protections collectives.

**PROFIL DES FORMATEURS :**

Formateurs expérimentés, 2 années d'expérience minimum en formation et 3 années d'expérience minimum dans les domaines des travaux publics.

**MOYENS TECHNIQUES ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**

- Séance de formation théorique en salle climatisée via support de projection et vidéos,

- Livrets techniques remis aux stagiaires.